

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 20 JUIN 2013

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, BAREILE, Mme CABELLO, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Anne-Marie ANCHEN à Jean BEDECARRAX  
Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ  
Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOPE  
Michel LAURONCE à Jean MENE-SAFRANE  
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Eliane YTHIER

Suppléants : Raymonde SOARES suppléante de Gérard URRUSTOY  
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE  
Georgette SALHI suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jacques CARSUZAA, Jean-Marie GOUINEAU, Jean LOUSTALET, Jean-Pierre DOMEQ, Philippe GARROTE, Yves TOURAINE, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

### RAPPORT N° 130620-11-PER

#### **CUISINE CENTRALE : CREATION D'UN POSTE EN EMPLOI D'AVENIR**

M. LEES indique que pour faire face à l'accroissement quotidien des repas servis par la cuisine centrale (900 repas par jour) mais également pour concilier les besoins du service avec les droits des agents, il vous est proposé de procéder au recrutement d'un aide cuisinier par le biais d'un emploi d'avenir.

Ce renfort se traduirait par un contrat aidé (prise en charge à hauteur de 75%) d'une durée de 3 ans, révisable tous les ans à la date anniversaire. La rémunération est calculée sur la base du smic.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013 de la restauration scolaire.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport
- **CREEE** un poste d'aide cuisinier qui sera pourvu par le biais d'un emploi d'avenir d'une durée maximum de 3 ans.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 juin 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT